

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019
--

Le Conseil Municipal de Caouënnec-Lanvézéac s'est réuni le lundi 1^{er} juillet 2019 à 20 heures, sous la présidence de M Jean-François Le Guével, Maire.
M Henri Bodiou est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : MM LE GUEVEL, BODIOU, MME LE PERF, LE ROLLAND, LOISEL, LE NABOUR, MMES GUERN, MEUDIC, MM LERAY, LE CAROU.

Etaient absents et ayant donné procuration : MME LE GRAVET-DAVAÏ a donné procuration à LE GUEVEL, M DECHERON a donné procuration MME GUERN, LE DÛ a donné procuration à M LOISEL.

Etaient absents : MM LE CAËR, DAVAÏ

1/ Attribution du marché pour le programme de voirie 2019

- VU** L'article 42 de l'ordonnance n°201-899 du 23 juillet 2015,
- VU** L'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- VU** la délibération du 28 mars 2019 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Lannion Trégor Communauté pour un montant de 2 500 € T.T.C,
- VU** la délibération du 28 mars 2019 approuvant le lancement de la consultation des marchés de travaux pour le programme de voirie 2019,

CONSIDERANT le lancement de la consultation pour le programme de voirie 2019,

CONSIDERANT l'analyse des offres effectuée par l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Lannion-Trégor Communauté suite à l'ouverture des plis en date du 21 juin 2019,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 39 661,80 € HT * et tous les documents afférents à ce dossier.
(62 446,50 € TTC prévus au BP soit 52 038,75 € HT)*

PRECISE Que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2315 du budget communal 2019.

2/ Devis grillage cimetière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un devis d'un montant de 832,75 € TTC avait été reçu pour le remplacement du grillage du cimetière par un simple grillage.

Monsieur le Maire propose d'opter pour des panneaux rigides occultant pour lesquels un devis d'un montant de 3 049,25 € TTC nous a été proposé.

Les crédits budgétaires prévus pour ces travaux en régie en termes d'acquisition de matériel s'élevant à 1 000 €, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	722		PRODUCTION IMMOBILISEE (TRAVAUX EN REGIE)	2 050,00
040	2116	117	Cimetières	2 050,00
Total				4 100,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
75	7522		Location salle communale	-2 050,00
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-2 050,00
Total				-4 100,00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative.

3/ Devis pour une solution acoustique de la cantine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de réduire les nuisances sonores à la cantine, de mettre en place des panneaux suspendus permettant une solution acoustique tout en évitant des travaux plus conséquents.

Le montant pour 3 panneaux s'élève à 1 737,55 €.

Le service énergie de LTC est sollicité pour donner un avis sur l'isolation phonique de la cantine.

Le Conseil Municipal décide d'attendre l'avis du service énergie de LTC avant de prendre sa décision.

4/ Présentation de la synthèse du rapport annuel 2018 du SMITRED

Le Conseil Municipal n'émet pas de commentaire sur le rapport annuel du SMITRED présenté par M Bodiou.

5/ Présentation du rapport annuel 2018 du SMICTOM sur le prix et la qualité du service public

Le Conseil Municipal n'émet pas de commentaire sur le rapport annuel du SMICTOM présenté par M Bodiou.

6/ Gestion du bocage

Le service environnement de LTC propose un programme d'entretien du bocage sur la commune. Une présentation au conseil municipal pourrait être programmée en septembre.

Le Conseil Municipal que cette réunion soit programmée.

7/ Calendrier des travaux pourtour de l'église

Le début des travaux est prévu mi-juillet.

Modification apportée au projet initial : béton drainant jusqu'à l'église.

8/ Exposition « La galerie des artistes amateurs de Trégor »

Monsieur le Maire rappelle que « la Galerie des artistes amateurs du Trégor » aura lieu les 6 et 7 juillet de 10h à 12h et de 14h à 19h à l'église de Lanvézéac. L'entrée est gratuite et une tombola sera mise en place au profit de l'association « Les rêves d'Emmy ».

Le vernissage, quant à lui, aura lieu le vendredi 5 juillet à 18h.

Tous les conseillers municipaux sont invités.

9/ Questions diverses

- Planning de construction de la nouvelle station d'épuration

Les travaux débiteront en avril 2020 pour se finir en février 2021 et une mise en route en mars.

- Entretien des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 19 juin 2019, le Syndicat Départemental d'Énergie nous a transmis un chiffrage pour la rénovation du foyer FO156 situé au lieu-dit Kernangazec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de **travaux de maintenance de l'éclairage public au lieu-dit Kernangazec pour la rénovation de foyer FO156** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 560,00 € HT (coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant HT de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais des maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, soit **336,00 € à la charge de la commune**.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Monsieur le Maire précise que ces travaux devant être inscrits en section d'investissement au compte 204158, il conviendra de prendre une décision modificative :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	2041582	101	Subvention d'équipement autres groupements de...	336,00
Total				336,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-336,00
Total				-336,00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative.

- Convention pour la réalisation de prestations de services entre le SIVAP du Trégor et la commune

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la convention pour la réalisation de prestations de services entre le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public du Trégor (SIVAP du Trégor) et la commune de Caouënnec-Lanvézéac qui lui est soumise,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public du Trégor (SIVAP du Trégor) pour la réalisation de travaux de revêtement, point à temps et marquage routier et tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que la commune n'étant pas adhérente du SIVAP, une TVA de 20 % sera appliquée sur la facturation du service. La demande de devis est gratuite.

- Etude aménagement du bourg

Une réunion avec le conseil municipal est proposée courant septembre.

- Tables école

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aura, à la rentrée prochaine, une classe de CP/CE1. Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, il convient de faire l'acquisition de 6 tables biplaces pour un montant de 1 315,08 € (UGAP).

Ces crédits n'ayant pas été inscrits au BP 2019, il convient de prendre une décision modificative :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	107	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 316,00
Total				1 316,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-1 316,00
Total				-1 316,00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative.